

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique dans le cadre du projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont

Je tiens premièrement à manifester mon appui à l'Université de Montréal pour son projet de réaménagement de la gare de triage Outremont. Ayant participé au comité-conseil, j'ai été à même de constater la qualité du travail accompli.

L'Université s'est engagée à suivre une série de principes définie avec les membres du comité. Ce que je retiens le plus de ce processus c'est que l'ensemble du projet se réalisera sous le principe du développement durable. Je soutiens totalement l'Université dans cette voie. L'Université en tant qu'institution se doit de montrer l'exemple.

Bien que le développement durable soit la pierre angulaire de ce projet, il n'en demeure pas moins que la société québécoise, les étudiants et les travailleurs ont des modes de transports qui reflètent l'état du réseau de transport collectif actuel.

L'Université a un devoir d'accessibilité envers tous les citoyens. En réduisant le nombre de stationnements, elle limite l'accès aux étudiants n'ayant pas accès à un réseau de transport collectif efficace. Il est fort louable de restreindre le nombre de stationnements afin de décourager les automobilistes potentiels, mais est-ce vraiment réaliste? Sommes-nous en mesure de contrôler le choix de mode de transport sur la seule base d'une diminution de l'offre en stationnement? De nombreux étudiants sont dans l'obligation d'utiliser leur voiture pour diverses raisons; ils ont de nombreux déplacements à effectuer, ils sont à mobilité réduite, ils habitent des territoires mal desservis par les transports en commun ou encore ce sont des étudiants-parents qui doivent effectuer plusieurs arrêts avant et après leurs cours. Eux aussi doivent avoir un accès équitable aux services universitaires, il ne faut pas les négliger au nom du développement durable.

Je crois que l'Université doit chercher à atteindre un équilibre et qu'elle ne doit pas être trop drastique dans ses choix, voire utopique. L'adhésion aux principes de développement durable implique des changements d'habitudes, des changements à l'échelle de la société et ceux-ci peuvent être lents. Elle doit s'adapter afin d'éviter le risque de devenir un endroit mal desservi. L'utilisation des transports en commun ne dépend pas seulement d'une desserte pour le transport collectif à destination mais doit également prendre en compte des infrastructures de transport à l'origine des déplacements (lieux de résidences ou de travail des étudiants). Ces principes, afin d'être réalistes, doivent être intégrés dans l'ensemble de la planification à l'échelle de la région métropolitaine.

Je réitère mon appui au projet de développement de la gare de triage Outremont. Comme exprimé lors des sessions de travail du comité, le plan d'aménagement est bien ficelé et intègre des principes directeurs ambitieux qui vont de l'intégration aux façons de faire associées au développement durable.